

Israël a suspendu les droits fondamentaux des Palestiniens depuis un demi siècle

Description

Maureen Clare Murphy, 17 décembre 2019



« Une opposition pacifique à l'occupation pourrait vous conduire en prison », dit Omar Shakir de Human Rights Watch. (Mahmoud Ajjour / APA images)

Israël a dénié aux Palestiniens vivant sous occupation militaire leurs droits civiques fondamentaux depuis plus de cinq décennies, c'est ce que dit un rapport publié aujourd'hui par Human Rights Watch.

Les ordres militaires radicaux imposés immédiatement après l'occupation de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza en 1967 sont toujours en place aujourd'hui, excepté pour Jérusalem Est qu'Israël a annexée en violation du droit international.

« Les Israéliens ont privé des générations de Palestiniens de Cisjordanie de leurs droits civiques fondamentaux, dont les droits de libre assemblée, d'association et d'expression, s'appuyant régulièrement sur des ordres militaires émis aux premiers jours de l'occupation », déclare le rapport.

« La suspension des droits fondamentaux présente plus d'un siècle plus tard, sans fin en perspective, viole les responsabilités fondamentales d'Israël selon le droit relatif à l'occupation. »

Les colons israéliens de Cisjordanie jouissent des droits fondamentaux déniés aux Palestiniens qui vivent sur le même territoire.

« Les responsables israéliens parlent ouvertement de leur intention d'imposer leur domination permanente aux Palestiniens de Cisjordanie », selon Human Rights Watch.

« Quels que soient les arrangements politiques, rien ne peut justifier l'accroissement continu de ces restrictions ni le régime discriminatoire enraciné à deux niveaux aujourd'hui en Cisjordanie. »

Human Rights Watch ne décrit pas ce régime discriminatoire comme un régime d'apartheid dans son rapport qui se concentre sur la Cisjordanie, excluant Jérusalem Est. Mais une étude marquante, publiée en 2017 par la Commission Economique et Sociale de l'ONU pour l'Asie Occidentale, conclut que « Israël a installé un régime d'apartheid qui asservit le peuple

palestinien dans son ensemble Â».

De multiples g n rations de Palestiniens ont v cu sous le r gime draconien des ordres militaires de lâ arm e isra lienne. Pourtant, selon Human Rights Watch, Â« plus une occupation est longue, plus les r gles militaires devraient ressembler   un r gime ordinaire de gouvernance Â».

L  tude des cas pr sent s dans le rapport de Human Rights Watch d montre que le syst me de gouvernance en Cisjordanie, o   les Palestiniens vivent directement sous le r glement militaire, est tout sauf ordinaire.

   Incitation   

Isra  l arr  te des journalistes, des militants et autres en se fondant sur des ordres militaires libell s en termes vagues plut t que sur n  importe quel crime identifiable. Ces arrestations se font m  me dans les villes de Cisjordanie sous le contr le de lâ Autorit  Palestinienne qui n  en a que le nom.

Les militants soumis   des arrestations r p t es restreignent leur implication dans la d fense de leurs droits. Les journalistes s  autocensurent, craignant d   tre accus s d   Â« incitation    pour avoir couvert les violations des droits par Isra  l.

Il y a l   un environnement grandement r pressif qui facilite le r gime militaire d  Isra  l et sa colonisation de la terre occup e des Palestiniens.

   Une opposition pacifique   lâ occupation pourrait vous conduire en prison   , d clare Omar Shakir de Human Rights Watch, auteur du rapport et r cemment expuls  par Isra  l, dans une vid o jointe.

   Comment pouvez vous appeler au changement quand appeler au changement peut vous conduire en prison ?    demande Shakir.

Farid al-Atrash, avocat et militant des droits de lâ Homme, a   t   arr  t  en f vrier 2016 au cours d  une manifestation contre la fermeture de la Rue Shuhada, autrefois centre commercial de la ville cisjordanienne d  H bron, maintenant transform e en ville fant me.

Son arrestation a   t   d crite dans une vid o :

Les procureurs militaires ont accus  al-Atrash et d  autres militants palestiniens de violation d  ordres militaires dont    manifestation sans autorisation   , entr e dans une    zone militaire ferm e   ,    incitation    pour avoir tent  d  influencer lâ opinion publique    d  une fa son qui peut nuire   lâ ordre ou   la s curit  publiques    en agitant des drapeaux palestiniens, et port d  un signe disant    Open Shuhada Street    (Ouvrez la rue Shuhada).

Al-Atrash a   t   lib r  sous caution quelques jours apr  s son arrestation, mais quatre ans apr  s, il est toujours poursuivi par un tribunal militaire isra lien.

Human Rights Watch met aussi en évidence le cas de Khalida Jarrar, députée de gauche détenue sans charge ni procès par Israël depuis son arrestation en octobre dernier.

Jarrar a été emprisonnée deux fois précédemment ces dernières années et soumise à des interdictions de se déplacer à cause de son appartenance au Front Populaire de Libération de la Palestine, considérée par Israël comme une « association illégale ».

« Les autorités n'ont jamais prétendu qu'elle était d'une manière ou d'une autre personnellement impliquée dans des activités militaires », déclare Human Rights Watch.

Une autre Palestinienne, Nariman Tamimi, a été emprisonnée pour avoir diffusé en direct une vidéo montrant sa fille adolescente affronter des soldats israéliens en décembre 2017 devant leur maison en Cisjordanie.

Dans leur accusation, les procureurs militaires déclaraient que Tamimi « avait essayé d'influencer l'opinion publique dans cette Zone de telle façon que cela pouvait nuire à l'ordre et à la sécurité publiques » et « avait appelé à la violence ».

L'accusation note la popularité de la vidéo, qui a été regardée par des milliers d'utilisateurs, partagée par des dizaines d'utilisateurs, [et] a reçu des dizaines de réactions et quantité de « j'aime ». Cependant, comme le fait observer Human Rights Watch, « nulle part dans la vidéo ou dans le dossier, [Tamimi] n'appelle à la violence ».

Tamimi a accepté un arrangement pour éviter une peine plus longue si elle était déclarée coupable par un tribunal militaire, tribunaux qui n'accordent jamais de procès équitables aux Palestiniens », comme le fait remarquer Human Rights Watch. Elle et sa fille Ahed qui avait alors 16 ans et avait été vue giflant un soldat dans la vidéo diffusée en direct, ont passé toutes deux huit mois en détention.

Arrestations pour des posts diffusés sur les réseaux sociaux

Israël a criminalisé les paroles en ligne critiques de l'occupation. Ses lois militaires définissent en gros « l'incitation » comme impliquant « l'apologie, la sympathie ou le soutien à une organisation hostile ».

Selon Human Rights Watch, « ces restrictions ont particulièrement limité l'expression des journalistes palestiniens, que l'armée israélienne accuse régulièrement d'incitation ou d'affiliation au Hamas ».

L'artiste Hafez Omar, arrêté plus récemment en mars dernier par Israël, a dit à l'association de défense des droits de l'Homme Addameer qu'il a subi un interrogatoire sur ses œuvres et ses publications sur les réseaux sociaux, surtout ceux en soutien aux droits des prisonniers palestiniens.

L'armée israélienne a dit à Human Rights Watch qu'elle avait poursuivi plus de 350 personnes pour « incitation » entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2019, les déclarant, tous sauf sept, coupables, ce qui représente un taux de 98 %. Addameer a documenté 650 cas d'arrestations pour posts sur les réseaux sociaux en 2017 et 2018 (beaucoup de ces cas

impliquant des prisonniers détenus sans charge ni procès selon des ordres de détention administrative).

Tous les ans, le gouvernement israélien soumet des milliers de requêtes aux sociétés de médias sociaux telles que Facebook, Twitter, Google et YouTube pour qu'elles retirent des messages relatifs au « terrorisme » et à « l'incitation au terrorisme », jouissant d'un très haut taux d'acquiescement.

Le résultat, c'est que des médias populaires palestiniens ont vu leurs pages fermées sans avertissement ni explication. Et ce fut la même chose pour les pages affiliées à d'importants partis politiques considérés comme des associations terroristes par Israël et les Etats Unis, tels le Hamas et le Hezbollah.

Human Rights Watch fait par ailleurs remarquer que l'Autorité Palestinienne restreint elle aussi les droits dans des zones sous son contrôle qui n'ont que le nom « en arrêtant arbitrairement des gens qui la critiquent ou qui s'y opposent, particulièrement sur les réseaux sociaux, parmi les journalistes indépendants, sur les campus universitaires et dans les manifestations ».

Les Etats tiers et les organisations internationales doivent « souligner combien il est important de respecter les droits civiques des Palestiniens en Cisjordanie », déclare Human Rights Watch.

« Ils devraient envisager d'intégrer des appels pour qu'Israël accorde aux Palestiniens des droits civiques égaux à ceux qu'il accorde à ses propres citoyens dans leurs publications, rapports et positions politiques et pour asseoir la conduite d'Israël sur cette base. »

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

Source : [The Electronic Intifada](#)

date créée
2019/12/19